

TARIFICATION 2017/2018 – ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs 2017/2018,

CONSIDERANT que la valeur du point dans la fonction publique a augmenté de 0,6 % en 2016,

il est proposé de voter les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit (tarifs arrondis) :

TARIFS 2017/2018	
ENFANT / ADOLESCENT LANDIVISIEN	145 €
ENFANT / ADOLESCENT NON LANDIVISIEN	189 €
ETUDIANT LANDIVISIEN ET NON LANDIVISIEN	200 €

CONSIDERANT qu'il est proposé de reconduire la dégressivité appliquée les années précédentes :

- moins 15 % pour le 2ème enfant,
- moins 20 % pour le 3ème enfant et plus.

CONSIDERANT que, depuis la rentrée 2010-2011, il est appliqué « *un coup de pouce* » aux enfants landivisiens en fonction du quotient familial calculé par la C.A.F./M.S.A. :

Quotient familial	Propositions de déduction/enfant
< et = à 300 €	45 € / an
entre 301 € et 400 €	35 € / an
entre 401 € et 500 €	25 € / an
entre 501 € et 600 €	15 € / an
entre 601 € et 700 €	10 € / an
entre 701 € et 900 €	7 € / an

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 20 juin 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs précités et l'application de la formule « *coup de pouce* ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 13/07/2017

Et de la publication, le... 12/07/2017

Fait à Landivisiau, le... 06/07/2017

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

